

L'enquête nationale auprès des bibliothèques publiques sur l'application Neoscrib

Les objectifs :

- ✓ Présenter le cadre de l'enquête Néoscrib et ses objectifs
- ✓ Faciliter et aider le responsable de la bibliothèque et/ou d'un réseau à la collecte des données

L'objet : l'enquête sur les données de l'activité des bibliothèques menée par le Ministère de la culture.

En vertu des missions de contrôle technique de l'Etat inscrit au Code du Patrimoine, le Ministère de la Culture (Service du livre et de la lecture) collecte les données d'activités détaillées de l'ensemble des bibliothèques municipales et intercommunales.

La Bibliothèque départementale de l'Ardèche est partenaire de cette collecte et à ce titre, responsable de l'administration de l'enquête dans le département et de l'échange des données avec l'État.

Ces données sont indispensables pour le Département comme pour le Ministère de la Culture et toutes les bibliothèques territoriales ont une obligation légale à répondre au formulaire statistique.

Au niveau local, la collecte des données d'activités de la bibliothèque permet de :

- Faire le bilan de son activité annuelle et le valoriser auprès de sa collectivité et de la BDA (possibilité/ occasion de le compléter avec une présentation des perspectives de développement et besoins en termes de moyens si besoin).
- Observer l'évolution de ses activités dans le temps
- Se situer par rapport à des établissements similaires
- Présenter et argumenter les demandes de moyens pour le service (personnels, budgets...)

Au niveau départemental, la BDA utilise ces éléments pour :

- Alimenter son observation des dynamiques de lecture publique à l'échelle des territoires ardéchois (communes, intercommunalités) en les complétant par d'autres sources de données (INSEE, SIGB).
- Les partager avec les élus concernés et équipes salariés et bénévoles des bibliothèques.
- Ajuster ses modalités d'intervention en fonction des réalités et besoins locaux mis en lumière.

Au niveau national, à travers ces données, le Ministère de la Culture peut :

- Identifier de manière exhaustive l'ensemble des bibliothèques et mettre en place une cartographie des bibliothèques publiques à l'échelle nationale.

- Disposer d'un outil statistique complet à l'échelle nationale et restituer des informations unifiées

→ Les rapports d'activités permettent de mettre en évidence les éventuelles inégalités territoriales en matière de lecture publique et de caractériser l'offre sur le territoire.

L'enquête, entièrement dématérialisée, se déroule entre janvier et mai sur l'application Neoscrib du Ministère. Pour participer, le responsable de la bibliothèque / du réseau doit disposer d'un identifiant et d'un mot de passe.

Les enquêtes et les analyses nationales sont publiées sur le site du [Ministère de la Culture](#).

Le contexte : les nouveautés de l'application depuis 2020

Les principes de l'enquête ont évolué en 2020 pour s'adapter aux réalités locales, et notamment à la diversité des fonctionnements en réseau de lecture publique., selon 3 nouveaux grands principes :

- **Un rapport** doit être produit par bibliothèque physique
- **Un rapport réseau** doit être rempli dans le cas de données transversales : poste de coordinateur, budget d'acquisition ou de maintenance pour un logiciel commun...
- **Le rapport réseau doit être nommé selon la coopération** : action culturelle, desserte...

En lien avec [l'Observatoire de la lecture publique](#), la BDA contribue à l'identification des équipements qu'elle accompagne, relaie les informations auprès de son réseau, renforce son ingénierie pour appuyer la collecte des données par chaque bibliothèques et produira progressivement des supports d'analyse et d'évaluation des dynamiques à l'œuvre sur le département en matière de lecture publique.

À retenir

1 Identifier votre situation

- La bibliothèque est gérée par une commune, sans intégration à un réseau de lecture publique → Le responsable de la bibliothèque remplit le rapport
- La bibliothèque est gérée par une communauté de communes : elle fait partie d'une unité administrative (UA) :
→ Chaque responsable de bibliothèque remplit son rapport **ET**
→ Le responsable de l'UA (coordinatrice ou coordinateur ou autre personne) remplit un rapport réseau appelé « unité de coopération » (UC) *
- La bibliothèque est gérée par une commune (il n'existe pas d'UA) et elle est intégrée à un fonctionnement en réseau avec d'autres bibliothèques (travail collaboratif sur l'action culturelle, la diffusion des documents par exemple...).
→ Le responsable de la bibliothèque remplit son rapport **ET**
→ Le responsable du réseau (coordinatrice ou coordinateur ou autre personne) remplit un rapport réseau appelé « unité de coopération » (UC) *

* Avant de remplir une UC, il faut au préalable, que l'UC soit identifiée en fonction de la nature de la coopération (UC « mise en réseau informatique », « UC dessert », « UC budgets d'acquisition »...) et qu'elle soit créée par la bibliothèque départementale ou par le ministère dans l'application Neoscrib.

2 Connectez-vous sur l'application Neoscrib : <https://neoscrib.culture.gouv.fr>

3 Accédez en rentrant vos codes pour remplir le rapport : identifiant + mot de passe

Tutoriel du Ministère / CNFPT

http://mooc-formation.fr/CNFPT/APPLICATION_SCRIB_TUTORIEL_DE_PRISE_EN_MAIN/story.html

connexion

Les sources et références

[INSEE, données locales.](#)

Contact à la bibliothèque départementale : Stéphane Dumas / sdumas@ardeche.fr